



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 10 novembre 2022

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 3 novembre 2022, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h01 et levée à 21h10.

**Etaient présents** : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET.

**Etaient absents** : M. Stéphane LESCURE, M. Didier MOULIN, Mme Tiphonie CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Martine COLLETTE, M. Gérard FAIVRE, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER.

**Secrétaire de séance** : M. Bruno DIRAND

**Procurations de vote :**

**Mandant/Mandataire** : S. LESCURE/S. KURT ; D. MOULIN/D. GUILLEUX ; MH. BALLEE/M. PARRENIN ; M. CART-GRANDJEAN/R. LORIN CART-GRANDJEAN ; M. COLLETTE/E. GIRAUD ; G. FAIVRE/N. PERROT ; B. ANDREZ/P. BENOIT ; H. PROST-TOURNIER/B. LAPOIRE.

### DM 9 – Ouverture de crédit pour le remboursement des échéances de prêts

Par délibération du 18 juillet 2022, le Conseil Municipal a donné son accord pour la réalisation des deux emprunts suivants :

**1<sup>er</sup> emprunt :**

Banque retenue : Crédit Mutuel

Montant : 1.000.000 €

Objet : travaux d'aménagement dans le cadre du programme petites villes de demain

**2<sup>nd</sup> emprunt :**

Banque retenue : Crédit Agricole

Montant : 100 000 €

Objet : travaux d'aménagement d'un quai bus

Par ailleurs, dans le cadre de la création du pôle périscolaire Lavoisier, la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) avait notifié en 2019 l'aide financière suivante à la commune de Valdahon :

- Subvention d'un montant de 45 000 €
- Prêt sans intérêt sur 10 ans d'un montant de 80 000 €.
- Le solde du prêt a été débloqué en date du 24 octobre dernier avec une 1<sup>ère</sup> échéance au 1<sup>er</sup> novembre 2022.

Aussi, afin d'assurer le remboursement de l'ensemble des échéances de prêts pour l'année 2022, il est proposé l'ouverture des crédits suivants :

→ Dépense d'investissement : article : 1641 fonction : 01 : 5 000 €

Le récapitulatif comptable de cette décision modificative est proposé en annexe.

Ce montant de 5 000 € viendra en déduction de l'excédent budgétaire d'investissement.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM 9.

**Rapport adopté à l'unanimité :**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Affiché à la Mairie de Valdahon le :  
15/11/2022

Pour extrait conforme  
Le Maire,  
Sylvie LE HIR

